

vrai que la vie doive se confondre avec le mouvement et être gouvernée par les seules lois de la mécanique, comme le veulent les premiers ; ou ; qu'elle n'est qu'un phénomène purement chimique, selon l'opinion des seconds ; ou encore une propriété particulière de la matière organisée, mais qui change suivant les tissus et les organes dans lesquels elle réside, comme l'enseignent Cabanis et Bröusais, et après eux la Faculté de médecine de Paris ? La raison et une étude tant soit peu approfondie des phénomènes vitaux nous forcent à rejeter ces diverses opinions, et à admettre une distinction essentielle entre le principe vital et les forces de la pure matière.

Tous reconnaissent en effet que des lois différentes supposent des natures différentes, puisque la loi est toujours proportionnée à la nature de l'être qu'elle régit. Si la diversité des lois est radicale, de telle sorte qu'elle atteigne l'être lui-même, ses principes constitutifs, le mode de recevoir et de conserver l'existence, la manière d'exercer ses opérations propres, alors la diversité du principe doit être substantielle et radicale. Or, que nous considérions dans tout être vivant sa simple production, sa nature, ses lois : loi de constitution matérielle, de combinaison chimique, d'accroissement, de durée, de conservation ; ou bien ses opérations multiples, principalement la circulation, la nutrition et la reproduction, nous arrivons à conclure qu'il est impossible d'expliquer ces lois et ces opérations par les seules forces de la matière, et, par suite, qu'il nous faut recourir à une distinction essentielle entre celle-ci et le principe d'où découle l'activité des êtres vivants.

Aussi, de tout temps, même à l'époque où la philosophie de Descartes avait le plus de crédit, plusieurs savants enseignèrent, quoique de diverses manières, que le principe vital ne résulte ni du mouvement purement mécanique, ni de la combinaison chimique des éléments matériels, ni de l'organisme : tels sont Staal, Borden et Barthéz. A notre époque, le célèbre Berzélius reconnaît la nécessité d'admettre un principe qui commande aux éléments de l'organisme et leur donne la puissance de concourir à la production d'effets supérieurs à leur efficacité naturelle. Le grand botaniste français, Adrien de Jussieu et Cuvier soutiennent la même doctrine. Quant aux physiologistes, on peut en citer un grand nombre en faveur de notre thèse : en France, les docteurs Bichat et Ceriset, Milne-Edwards, professeur à l'Université de Paris ; en Italie, les professeurs Martini, Thorinassi, Franceschi et Santi, le chevalier de Renzi, etc, etc. Citons enfin, en terminant, les paroles pleines d'éloges qu'adressait, dans la *Revue de deux Mondes* de 1857, M. de Quatrefages à M. Edwards, soutenant dans ses leçons de physiologie la doctrine vitaliste. " Nous ne pouvons qu'applaudir à ce langage : c'est celui d'un esprit vraiment élevé qui, au-dessus de la matière brute et morte, voit clairement la nature organisée et vivante, qui, au-delà des forces physico-chimiques, aperçoit celle qui les maîtrise et les régit. On peut suivre sans criante le physiologiste qui fait une pareille profession de foi. "